

Politique agricole commune PAC, réforme: lait, produits laitiers, institution d'un prélèvement

2003/0012(CNS) - 05/06/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Elisabeth JEGGLE (PPE-DE, D) sur le lait, le Parlement européen maintient les quotas jusqu'en 2015 et s'oppose à l'anticipation des mesures de l'Agenda 2000 concernant la réforme laitière (hausse des quotas et baisse des prix). Il demande que le prélèvement soit institué à partir du 1er avril 2005 (au lieu du 1er avril 2004) et pendant 10 périodes consécutives de douze mois débutant le 1er avril. La marge de manoeuvre sur l'importance des quotas nationaux devra être évaluée scrupuleusement une fois les décisions relevant de l'Agenda 2000 complètement mises en oeuvre. Le Parlement souhaite également encourager l'entrée des jeunes agriculteurs dans ce secteur.